



Quels sont les obligations de mon employeur

Par **feder**, le **18/08/2008** à **21:18**

Bonjour,
Embauchée depuis 8ans, en 3/4 tps, en tant qu'aide soignante dans une résidence pour personnes âgées, j'ai demandé en novembre dernier un poste en plein temps.
Mon employeur m'a fait signer des avenants de plein temps de décembre à juin, prétextant qu'il n'y avait pas de poste vacant pour le moment (2 de mes collègues étant parti en décembre).
En juillet, j'ai signé un avenant modificatif de contrat en plein temps.
Cet avenant met il fin à mon ancien contrat ou est ce que je peux me retrouver en 3/4 tps d'un mois à l'autre selon les désirs de mon patron?
A t'il le droit de me faire signer autant d'avenant sans m'assurer un contrat définitif (si je travaille depuis 9 mois en tps plein c'est que le poste existe non?)
Merci pour votre réponse